

Un vent de prospérité!



Rapport annuel
2013-2014

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.



Val-Éo

Table des Matières

Conseil d'administration de la coopérative.....	1
Mot du président et du directeur général de la coopérative	3
Mission et objectifs de Val-Éo coop de solidarité	5
Faits saillants de l'exercice.....	7
Membres de la coopérative	13
Commanditaires de la société en commandite.....	14
Prévisions budgétaires	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	15
Société en commandite Val-Éo.....	19
Objectifs.....	23
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	25
Société en commandite Val-Éo.....	37

*Val-Éo Coopérative de Solidarité
C.P. 2023, Saint-Bruno (Qc.), G0W-2L0
Tel. : (418) 343-2761 - coopvaleo@gmail.com*

Conseil d'administration de la coopérative

Administrateurs catégorie membres utilisateurs :

M. Rémy Boulianne, président
1567 Rang 6 Ouest,
Saint-Bruno (Québec)
G0W-2L0
418-668-8167

Mme Claire Boily, vice-présidente
1422 Route 169,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix
(Québec),
G8G 1A5
418-349-8416

M. Yvan Morin
1151 Rang 3,
Saint-Bruno (Québec),
G0W-2L0
418-343-3607

Nicolas Côté
1231 Rang Belle-Rivière,
Saint-Gédéon (Québec),
G0W 2P0
418-345-8169

Serge Tremblay
1085 Route 169,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix
(Québec),
G8G-1A4
418-349-2840

Richard Lapointe
765 2^{ième} Rang Ouest,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix
(Québec),
G8G-1M3
418-349-2527

Jean François Fortin
1102 Rang Belle-Rivière,
Saint-Gédéon (Québec),
G0W 2P0
418-345-2182

Administrateurs catégorie membres de soutien

Municipal
Bernard Tremblay (Corporation de développement de la municipalité de Saint-Gédéon)
208 rue De Queen,
Saint-Gédéon (Québec),
G0W 2P0

Partenaire
Jean Lamoureux (Promutuel du Lac-Au-Fjord)
11 rue Commerciale,
Hébertville (Québec),
G8N 1N3

Direction

Jean Lavoie (directeur général)
1565 Rang 5,
Saint-Gédéon (Québec),
G0W-2P0
418-345-8508

Patrick Côté (directeur au développement des affaires)
270 rue du Parc
Saint-Bruno (Québec),
G0W-2L0
418-343-3756





Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo coopérative de solidarité et Val-Éo SEC

Déjà presque 10 ans se sont écoulés depuis la création de Val-Éo et la dernière année a permis de franchir des pas importants au plan du développement d'Éoliennes Belle-Rivière, tel que publication de notre étude d'impact sans avoir besoin d'audiences du BAPE, obtention des autorisations de la CPTAQ, appel d'offres pour choisir un entrepreneur général et bien d'autres. Des périodes d'incertitude face à la réalisation de notre projet, nous en avons vécu plus d'une, cependant devant l'adversité les administrateurs, les membres et les sociétaires ont su persévérer et espérer. Heureusement tous les efforts tant physiques que financiers nous rapprochent encore plus de notre but, soit la mise en opération d'un parc éolien communautaire dont les retombées bénéficieront à tous. Toutefois, nous ne devons pas crier victoire trop rapidement, car il nous reste encore quelques étapes cruciales à franchir, qui sont principalement celles de la construction et du financement.

Nous prévoyons entreprendre les travaux de construction entre la mi-mai et le début de juin et les principales étapes à réaliser sont : la construction des chemins d'accès, du réseau collecteur et de la sous-station, ainsi que l'érection des éoliennes, toutes ces étapes devront être réalisées idéalement avant le 1er décembre 2015, date à laquelle nous avons convenu avec Hydro-Québec de la mise en service du parc. Un entrepreneur général aura la responsabilité de superviser et réaliser les travaux. Nous avons convenu avec l'entrepreneur qu'au moins 80% de la valeur des travaux sera réalisée par des entreprises régionales, donc un autre gain sur les retombées économiques locales. De plus nous devons finaliser le financement afin de remettre les acomptes aux différents fournisseurs totalisant un montant de deux millions avant d'entrer en phase construction.

Parmi les enjeux les plus importants du financement pour la phase construction, nous devons atteindre un fort niveau d'investissement de la communauté locale afin de maximiser les retombées régionales. Nous avons travaillé fort pour financer le développement du projet à partir de capitaux locaux ce qui nous permet de conserver en totalité notre part d'investissement à la construction. Nous organiserons une campagne d'investissement afin d'atteindre nos objectifs de propriété locale du projet et de retenir le plus possible de retombées économiques dans notre communauté. Alors nous vous invitons à commencer à en parler à votre entourage pour nous faciliter la tâche lorsque le moment sera venu.

Par ailleurs, pour permettre à Val-Éo de maximiser le retour sur investissement, nous nous sommes entourés de professionnels chevronnés pour bien analyser les divers paramètres. Leurs connaissances juridiques et fiscales nous permettront d'atteindre les objectifs.

Comme vous pouvez le constater, il reste plusieurs défis stimulants à relever. Toutefois sans la mobilisation des administrateurs, des membres, des sociétaires, et notre personnel il sera difficile de continuer de mener à terme le projet.



Mot du président et du directeur général de la coopérative (Suite)

Ainsi, il y aura beaucoup d'action dans les champs des propriétaires concernés tout au long de la période de construction. Il est certain que les agriculteurs ayant des terres impliquées dans le projet, tel que le schéma d'implantation l'indique, subiront quelques désagréments lors de la réalisation des travaux. Toutefois nous ferons de notre mieux pour minimiser les inconvénients, mais comme le proverbe le dit « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » alors pour réaliser le projet il sera difficile de ne pas occasionner certains désagréments. Et pour cette raison, nous tenons à vous remercier à l'avance de votre collaboration.

Donc, à l'aube de la construction, il est maintenant plus important que jamais que notre membership s'implique activement afin d'orienter et d'épauler le conseil d'administration. Nous espérons donc que vous participerez nombreux aux diverses rencontres d'information que nous convoquerons au cours de la prochaine année.


Rémy Boulianne, Président


Jean Lavoie, Directeur général

Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 57 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 36 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.
- 2) Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.





Faits saillants de l'exercice

1. Implication de la communauté dans du financement

Parts

Au cours de l'année, nous avons émis de nouvelles parts B de la coopérative pour un montant total de 104 650 et le nombre de membres continue à augmenter progressivement. Il est toujours possible d'investir dans le projet via la coopérative. Et si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à leur en parler et invitez-les à communiquer avec nous. En ce qui concerne la société en commandite de nouvelles parts G seront émises, cependant elles seront offertes seulement aux investisseurs actuels.

Prêt des membres

Les membres ont consenti des prêts temporaires à la coopérative pour un montant de 576 000\$ afin que Val-Éo contribue au financement du projet Éoliennes Belle-Rivière à la même hauteur qu'Algonquin Power. De cette façon, nous conservons la totalité de nos parts d'équité dans le projet et maintenons un équilibre entre partenaires.

MRC

La MRC a accordé cette année un prêt de 200 000\$ à la société en commandite, pour une somme totale de 400 000\$ depuis le début du projet. Par ailleurs, elle a manifesté son désir de continuer à appuyer le projet financièrement pour un montant additionnel de 425 000\$.

2. Augmentation de la durée des contrats d'options

La durée du contrat d'option avec les agriculteurs a été prolongée de 3 périodes de 5 ans pour passer à 40 ans. Cette demande a été initiée par Algonquin Power puisque leurs projets sont amortis sur une période de 40 ans et entérinée par Val-Éo. Pour les raisons suivantes :

- Il y a de fortes chances que le projet soit prolongé à la fin du contrat avec Hydro-Québec
- Éviter que certains agriculteurs se retirent et empêchent la prolongation
- Protéger les intérêts de l'ensemble des membres au détriment de certains individus.

3. Processus d'autorisation gouvernementale

Le processus d'autorisation environnemental touche à sa fin. Après l'annonce qu'il n'y avait eu aucune demande d'audience du BAPE, le projet a ensuite été considérablement ralenti par les délais au niveau CPTAQ.



Faits saillants de l'exercice (suite)

a. BAPE

Le dépôt de notre étude d'impact environnementale a été fait auprès du ministère de l'Environnement en août 2013. Plusieurs séries de questions supplémentaires ont été transmises par le ministère entre octobre 2013 et avril 2014, et chacune de ces séries de questions a demandé des études supplémentaires ou des modifications au projet. Le ministère de l'Environnement a confié au BAPE de rendre publique l'étude d'impact en mai 2014. Tel que le demande la procédure, l'étude a été rendue publique et disponible pour consultation pendant 45 jours, période au cours de laquelle une rencontre d'information a été tenue à Saint-Bruno en juin 2014. Au cours de cette période, les citoyens et organisations pouvaient demander des audiences publiques. Nous avons été heureux d'apprendre qu'aucune demande d'audiences publiques n'avait été faite pour notre projet, ce qui fait que nous avons évité les audiences. Une fois cette étape complétée.

b. CPTAQ

Nous avons déposé notre demande à la CPTAQ au cours de la première semaine de février 2014. Nous avons déposé une demande de traitement préférentiel au mois d'avril 2014, ce qui nous a permis d'apprendre que notre dossier n'avait pas été attribué à un ou une analyste. C'est en juillet que nous avons appris que notre dossier avait été analysé et présenté sommairement aux commissaires. Selon les informations à ce moment, on nous parlait qu'une orientation préliminaire serait rendue vers la fin août et que cette orientation serait positive. N'ayant aucune réponse en septembre, nous avons embauché un lobbyiste pour tenter d'accélérer le traitement de notre dossier et une nouvelle demande de traitement préférentiel a été transmise en octobre. Cette orientation préliminaire fut finalement obtenue à la mi-décembre 2014. L'orientation préliminaire refusait deux emplacements d'éolienne et des exigences importantes comparativement aux autres projets éoliens traités précédemment par la CPTAQ. Notamment :

- Exigence d'une caution de près de 500 000\$ pour garantir la remise en culture des espaces temporaires. Pour comparaison, dans un projet semblable en milieu agricole, la CPTAQ demandait récemment une caution de seulement 64 000\$.



Faits saillants de l'exercice (Suite)

- Exigence d'enfouir le réseau collecteur à 1,6m. de profondeur, même sous les chemins d'accès, plutôt que la profondeur de 1m. normalement exigé.
Nous avons ainsi identifié et proposé de nouveaux emplacements à la CPTAQ en janvier 2015 et nous avons également posé plusieurs demandes de modifications, notamment par rapport aux deux éléments mentionnés ci-haut (profondeur et caution). La CPTAQ a finalement autorisé les deux emplacements alternatifs suggérés, mais a refusé toutes les autres demandes. Nous avons obtenu les décisions définitives en date du 27 février 2015

4. Signature des contrats avec les propriétaires fonciers

Une rencontre a eu lieu en décembre 2014 pour présenter les modèles de contrats de droits superficiaires et les ententes de compensation aux propriétaires fonciers. La firme d'avocat McCarthy a été mandatée pour préparer les modèles de contrat en se basant sur les meilleures pratiques de l'industrie à ce sujet. Le groupe Multiconseil Agricole a reçu le mandat de calculer les montants de compensation applicables pour chaque propriétaire. Le montant total des compensations prévues devrait atteindre près de 240 000\$. Il est prévu que la moitié de ce montant soit versé avant le début des travaux et l'autre moitié après la fin des travaux.

5. Ingénierie et éléments techniques

a. Sondage géotechnique et impact sur les techniques de construction des routes et des fondations;

Des sondages géotechniques complets ont été réalisés au printemps 2014. Bien que nous sachions déjà que le sol était de nature argileuse, les tests géotechniques ont démontré que l'argile présente dans la plaine comporte une très faible capacité portante. Cela exigera des fondations d'éoliennes sur pieux ainsi que des techniques appropriées de construction des routes. Les fondations d'éoliennes sur pieux ont fait augmenter considérablement le coût des fondations (environ 2,5 millions de plus), qui est maintenant évalué à 6,4M\$. Quant aux routes il est prévu d'utiliser une technique de construction qui mélange l'argile à de la poudre de béton afin de tirer profit des caractéristiques argileuses.



Faits saillants de l'exercice (suite)

b. Modifications au schéma d'implantation pour tenir compte de la CPTAQ et des éléments géotechniques;

Les études géotechniques d'une part, et les exigences de la CPTAQ d'autre part, ont requis le déplacement de 5 éoliennes par rapport au schéma d'implantation initialement déposé lors des consultations du BAPE en juin 2014. Ainsi les éoliennes 5-7 et 8 ont été légèrement déplacées pour retenir des emplacements où la profondeur du roc est moindre alors que les éoliennes 4 et 10 ont été déplacées pour satisfaire la CPTAQ. Ces déplacements requièrent de nombreux travaux additionnels tels que des études géotechniques, des études de productibles d'énergie, de la cartographie, etc.

6. Processus d'appel d'offres pour le choix du contracteur ;

Le processus d'appel d'offres pour le contrat de construction des routes et du réseau collecteur a été mené durant l'automne 2014. Un cahier d'appel d'offres comportant des critères de sélections en faveur des entreprises régionales a été élaboré. Ainsi la grille d'évaluation sur 100 points comportait 75 points sur le prix, 20 points sur le contenu régional et 5 points sur l'expertise. Les soumissionnaires devaient présenter un engagement pour un minimum de 50% du coût du contrat en sous-traitance auprès des entreprises régionales. Plus d'une quinzaine d'entreprises régionales ont été invitées à participer à l'appel d'offre sur la base d'une liste d'entreprises fournie par le comité de maximisation des retombées Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Quatre soumissions ont été reçues, dont deux provenant d'entreprises régionales. En appliquant la grille de sélection, c'est le contracteur Borea, spécialisé en construction de projet éolien, qui a présenté la soumission ayant obtenu le meilleur pointage. Borea a proposé un niveau de 80% de la valeur totale du contrat attribuée à des sous-traitants régionaux, en plus de proposer le prix le plus bas et d'avoir une expertise éolienne se comptant en milliers de MW installés. Une rencontre a été tenue entre les dirigeants de Borea et le c.a. de Val-Éo pour obtenir des réponses et engagement de la part de Borea quant au respect de pratiques d'affaires visant à favoriser les retombées locales. Le contrat avec Borea n'est pas encore signé et en attente de la confirmation définitive de la construction.

Faits saillants de l'exercice (Suite)

7. Installation d'un mat de mesure des vents additionnels et mise à jour des mesures de vent

Un mat de mesure des vents additionnels a été installé en septembre 2014 entre les rangs Sinaï et 5, entre les éoliennes 4 et 10, afin de confirmer la force des vents dans ce secteur compte tenu du fait que les autres mâts de mesure étaient éloignés et que le niveau d'incertitude était relativement élevé quant au productible d'énergie des éoliennes de ce secteur. Un rapport de production d'énergie a été réalisé la firme WSP à partir des nouvelles données et la production d'énergie estimée est légèrement plus élevée que dans les études précédentes.

8. Sélection d'un consultant pour la recherche de financement et élaboration d'un modèle financier.

Dans un premier temps, Val-Éo a utilisé les services de la firme Mallette pour concevoir un modèle financier qui puisse permettre de contrevérifier le modèle financier fourni par Algonquin Power. Les travaux sur ce modèle se sont déroulés de février à juin 2014. Ce modèle a permis d'identifier plusieurs erreurs dans les simulations d'Algonquin et d'augmenter la précision du modèle financier fourni.

Par la suite Val-Éo a procédé à la sélection d'un consultant spécialisé pour la recherche de financement. Il s'agit de la firme COSIME, une entreprise basée à Montréal, et qui représente déjà plusieurs projets éoliens communautaires, ce qui permet de bénéficier du réseau établi pour les autres projets. Divers prêteurs potentiels ont été identifiés.

9. Mise à jour du modèle financier du projet

L'ensemble des facteurs de modifications au projet cités précédemment a été intégré au modèle financier pour établir les impacts sur la rentabilité du projet. Les rendements sont légèrement supérieurs à ceux présentés en mai 2014, car à ce moment les coûts estimés du projet étaient légèrement plus élevés et les revenus d'énergie plus bas.

10. Négociation avec Algonquin Power sur la structure juridique du projet.

Plusieurs recherches fiscales ont été réalisées pour être en mesure d'établir la structure corporative souhaitée pour transformer EBR SEC en compagnie. La structure recherchée doit permettre de respecter les critères du contrat avec Hydro-Québec tout en offrant une bonne performance au plan fiscal. La structure d'EBR et de Val-Éo est relativement complexe et de nombreux paramètres doivent être considérés. Chaque partenaire a ses propres contraintes. Les honoraires professionnels engagés dans cette recherche sont substantiels et la solution définitive n'a pas encore été adoptée par les partenaires.





Membre de la Coopérative

Membres utilisateurs

Le membre utilisateur est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété possède un potentiel éolien exploitable et qui utilise les services offerts par la coopérative.

Le nombre de membres utilisateurs est passé de 54 à 51, pour un investissement communautaire passant de 54 000\$ à 51 000\$.

Membre auxiliaire

Le membre auxiliaire est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété ne possède pas de potentiel éolien exploitable, mais qui se situe dans la périphérie immédiate d'une éolienne et qui utilise les services offerts par la coopérative.

Le nombre de membres auxiliaire est demeuré stable soit à 1, pour un investissement communautaire au montant de 500\$.

Membre Soutien

Le membre de soutien est une municipalité, une société, une personne morale et/ou physique qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte de l'objet de la coopérative. Les membres de soutien sont divisés, pour fin de représentation au conseil d'administration en deux catégories, la première regroupant les membres de soutien municipaux et la seconde tous les autres membres de soutien.

Le nombre de membres de soutien est passé de 13 à 36, totalisant un investissement communautaire de 188 496.27\$ une augmentation de plus de 104 000\$ par rapport à l'année dernière.



Commanditaires de la Société en commandite

Commanditaires fonciers

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite.

Le nombre de commanditaires détenant des parts C est passé de 58 à 55. Heureusement la vente de terre s'est effectuée entre commanditaires, ce qui n'a pas affecté le nombre de parts émises soit 13 991 parts.

Commanditaires financiers parts A

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la première collecte de fonds en 2007, en acquérant des parts de catégorie A de Val-Éo Société en Commandite.

Étant donné qu'il n'y a pas eu émission ni rachat de parts le nombre de sociétaires est demeuré stable à 71 et le montant investi est de 405 949\$.

Commanditaires financiers parts G

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la deuxième souscription en 2011, en acquérant des parts de catégorie G de Val-Éo Société en Commandite.

Le nombre de commanditaires est de 41 et le montant investi est de 188 250\$



Prévisions budgétaires

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 1



Val-Éo



Val-Éo Coop - Prévion budgétaire 2014-2015

	Nov. 2014	Dec. 2014	Janv. 2015	Fev. 2015	Mars 2015	Avr. 2015	Mai 2015	Juin 2015	Juil. 2015	Aout 2015	Sept. 2015	Oct. 2015	Total 2015
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	82 000 \$	80 798 \$	79 281 \$	77 751 \$	76 802 \$	21 837 \$	42 282 \$	42 522 \$	42 767 \$	27 317 \$	27 163 \$	26 383 \$	
Revenus													
Comptes à recevoir													0 \$
													0 \$
Revenus de Val-Éo													0 \$
Souscription en parts B						21 450 \$							21 450 \$
Prêts des membres													0 \$
Revenu													0 \$
Honoraires facturé à EBR	2 288 \$	1 830 \$	1 830 \$	2 288 \$	1 830 \$	1 830 \$	2 288 \$	1 830 \$	1 830 \$	2 288 \$	1 830 \$	1 830 \$	23 790 \$
Honoraires facturé à SEC	16 576 \$	10 403 \$	15 390 \$	21 878 \$	22 005 \$	26 415 \$	24 818 \$	25 365 \$	16 020 \$	16 523 \$	25 890 \$	23 370 \$	244 653 \$
Total revenus	18 863 \$	12 233 \$	17 220 \$	24 166 \$	23 835 \$	49 695 \$	27 106 \$	27 195 \$	17 850 \$	18 811 \$	27 720 \$	25 200 \$	289 893 \$
Dépenses													
Prêt à la société en commandite Val-Éo					54 000 \$				15 000 \$				69 000 \$
Dépenses de Val-Éo													
Honoraires directeur général	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	18 000 \$
Honoraires directeur adjoint	5 200 \$	4 800 \$	4 000 \$	5 200 \$	4 800 \$	4 000 \$	5 200 \$	4 800 \$	2 400 \$	2 400 \$	5 200 \$	4 800 \$	52 800 \$
Honoraires d'adjoint administratif	4 575 \$	3 660 \$	3 660 \$	4 575 \$	3 660 \$	3 660 \$	4 575 \$	3 660 \$	3 660 \$	4 575 \$	3 660 \$	3 660 \$	47 580 \$
Production États financiers annuels	5 000 \$		5 500 \$	10 000 \$	10 000 \$	4 000 \$	12 000 \$	10 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	10 000 \$	11 500 \$	4 000 \$
Honoraires professionnels	3 790 \$	3 790 \$	4 090 \$	3 840 \$	4 840 \$	4 090 \$	3 590 \$	6 990 \$	3 740 \$	3 490 \$	8 140 \$	4 890 \$	100 000 \$
Frais divers	20 065 \$	13 750 \$	18 750 \$	25 115 \$	24 800 \$	29 250 \$	26 865 \$	26 950 \$	18 300 \$	18 965 \$	28 500 \$	26 350 \$	54 280 \$
Total des dépenses Val-Éo	20 065 \$	13 750 \$	18 750 \$	25 115 \$	78 800 \$	29 250 \$	26 865 \$	26 950 \$	33 300 \$	18 965 \$	28 500 \$	26 350 \$	277 660 \$
Total des dépenses	20 065 \$	13 750 \$	18 750 \$	25 115 \$	78 800 \$	29 250 \$	26 865 \$	26 950 \$	33 300 \$	18 965 \$	28 500 \$	26 350 \$	346 660 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	80 798 \$	79 281 \$	77 751 \$	76 802 \$	21 837 \$	42 282 \$	42 522 \$	42 767 \$	27 317 \$	27 163 \$	26 383 \$	25 233 \$	

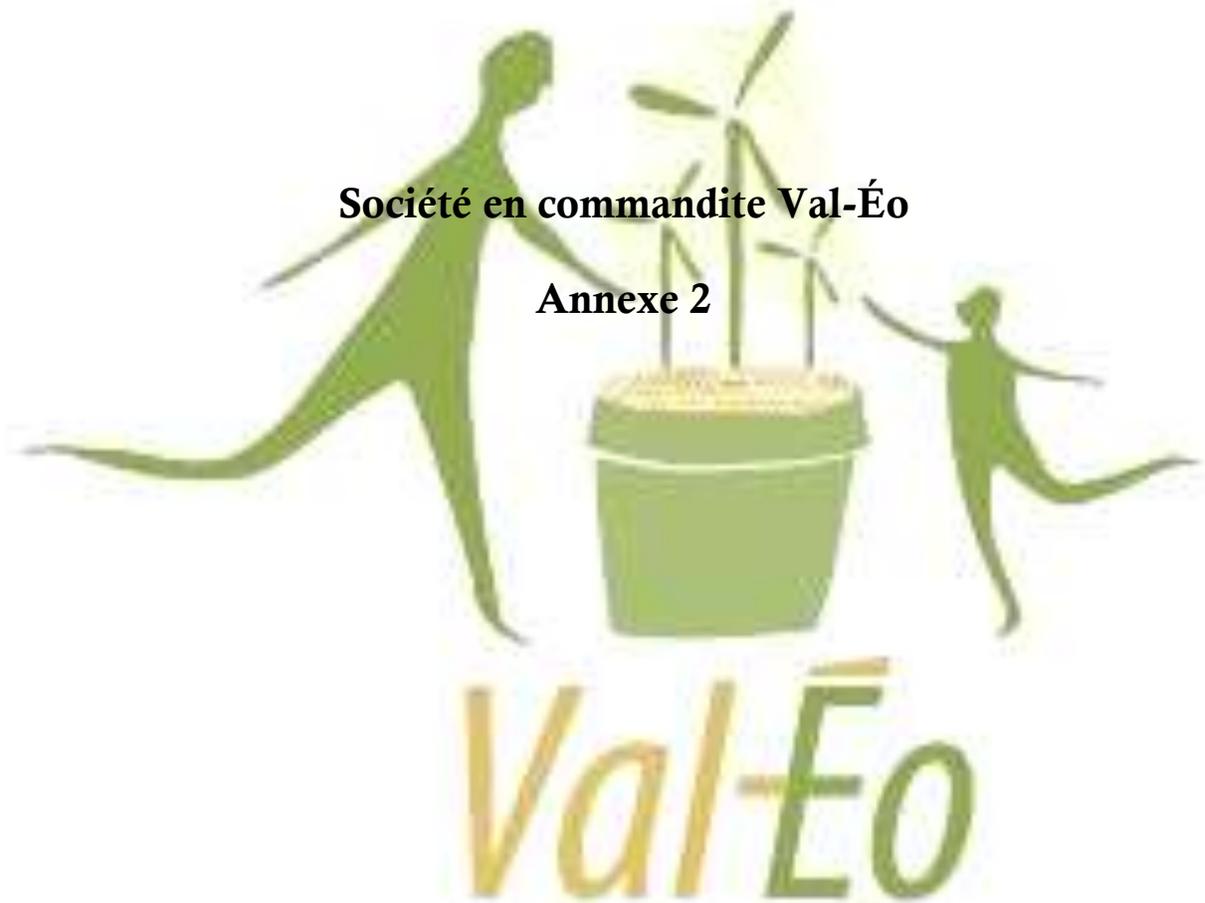
**Val-Éo Coop - Prévion budgétaire -
2015 - 2016**

	1er trim. 2016	2e trim. 2016	3e trim. 2016	4e trim. 2016	Total 2016
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	25 233 \$	25 065 \$	46 657 \$	45 654 \$	
Revenus					
Comptes à recevoir					0 \$
					0 \$
					0 \$
Revenus de Val-Éo					22 000 \$
Souscription en parts B		22 000 \$			
Prêts des membres					0 \$
Revenu					0 \$
Honoraires facturé à EBR	6 245 \$	6 245 \$	6 245 \$	6 245 \$	24 980 \$
Honoraires facturé à SEC	54 279 \$	49 239 \$	36 744 \$	40 603 \$	180 867 \$
Total revenus	60 524 \$	77 484 \$	42 989 \$	46 848 \$	
Dépenses					
Prêt à la société en commandite Val-Éo				40 000 \$	40 000 \$
Dépenses de Val-Éo					
Honoraires directeur général	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	12 000 \$
Honoraires directeur adjoint	14 700 \$	14 700 \$	8 000 \$	8 000 \$	45 400 \$
Honoraires d'adjoint administratif	12 490 \$	12 490 \$	12 490 \$	12 490 \$	49 959 \$
Production États financiers annuels	0 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	4 200 \$
Honoraires professionnels	20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$
Frais divers	10 903 \$	11 903 \$	10 903 \$	14 578 \$	48 285 \$
Total des dépenses Val-Éo	61 092 \$	57 292 \$	44 392 \$	48 067 \$	210 844 \$
Total des dépenses	60 692 \$	55 892 \$	43 992 \$	87 667 \$	248 244 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	25 065 \$	46 657 \$	45 654 \$	4 835 \$	

Prévisions budgétaires

Société en commandite Val-Éo

Annexe 2





Société en commandite Val-Éo - prévision budgétaire 2014-2015

	Nov. 2014	Dec. 2014	Janv. 2015	Fev. 2015	Mars 2015	Avr. 2015	Mai 2015	Juin 2015	Juil. 2015	Aout 2015	Sept. 2015	Oct. 2015	Total 2015
encaisse de début (emprunt à la coopérative)	69 487 \$	29 252 \$	60 014 \$	6 911 \$	38 551 \$-	71 726 \$-	223 759 \$	3 841 \$	23 378 \$	42 258 \$	635 \$	24 645 \$	
Revenus													
Souscription Part G (particuliers)		94 331 \$				425 000 \$	650 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	150 000 \$	519 331 \$
Autres sources d'emprunt													1 450 000 \$
Emprunt Val-Éo	0 \$		0 \$	0 \$	54 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	69 000 \$
Emprunt Algonquin Power								2 \$					2 \$
Emprunt MRC						425 000 \$							425 000 \$
Total revenus	0 \$	94 331 \$	0 \$	0 \$	54 000 \$	850 000 \$	650 000 \$	150 002 \$	165 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	150 000 \$	2 463 333 \$
Dépenses EBR													
Participation dans EBR à 50%	23 559 \$	53 066 \$	37 614 \$	23 483 \$	65 070 \$	521 000 \$	845 000 \$	105 000 \$	130 000 \$	175 000 \$	150 000 \$	125 000 \$	2 253 792 \$
Dépenses de Val-Éo SEC													
Frais de gestion du commandité(cost+5%)	16 576 \$	10 403 \$	15 390 \$	21 878 \$	22 005 \$	26 415 \$	24 818 \$	25 365 \$	16 020 \$	16 523 \$	25 890 \$	23 370 \$	244 653 \$
Entretien des mâts													0 \$
Conseils légaux et fiscaux													0 \$
Honoraires professionnels						7 000 \$							7 000 \$
Communication													0 \$
Frais divers	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	1 200 \$
Total des dépenses Val-Éo	16 676 \$	10 503 \$	15 490 \$	21 978 \$	22 105 \$	33 515 \$	24 918 \$	25 465 \$	16 120 \$	16 623 \$	25 990 \$	23 470 \$	252 853 \$
Total des dépenses	40 235 \$	63 568 \$	53 104 \$	45 462 \$	87 175 \$	554 515 \$	869 918 \$	130 465 \$	146 120 \$	191 623 \$	175 990 \$	148 470 \$	2 506 645 \$
Encaisse de fin (emprunt à la coopérative)	29 252 \$	60 014 \$	6 911 \$	38 551 \$-	71 726 \$-	223 759 \$	3 841 \$	23 378 \$	42 258 \$	635 \$	24 645 \$	26 175 \$	

Société en commandite Val-Éo - prévision budgétaire
2015-2016

	1er trim. 2016	2e trim. 2016	3e trim. 2016	4e trim. 2016	Total 2016
encaisse de début (emprunt à la coopérative)	26 175 \$	21 845 \$	38 306 \$	1 261 \$	
Revenus					
Souscription Part G (particuliers)	62 750 \$				62 750 \$
Autres sources d'emprunt	350 000 \$	350 000 \$			700 000 \$
Emprunt Val-Éo	0 \$	0 \$	0 \$	40 000 \$	40 000 \$
Emprunt Algonquin Power					0 \$
Emprunt MRC					0 \$
Total revenus	412 750 \$	350 000 \$	0 \$	40 000 \$	802 750 \$
Dépenses EBR					
Participation dans EBR à 50%	362 500 \$	277 500 \$			640 000 \$
Dépenses de Val-Éo SEC					
Frais de gestion du commandité(cost+5%)	54 279 \$	49 239 \$	36 744 \$	40 603 \$	180 867 \$
Entretien des mâts					0 \$
Conseils légaux et fiscaux					0 \$
Honoraires professionnels		6 500 \$			6 500 \$
Communication					0 \$
Frais divers	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 200 \$
Total des dépenses Val-Éo	54 579 \$	56 039 \$	37 044 \$	40 903 \$	188 567 \$
Total des dépenses	417 079 \$	333 539 \$	37 044 \$	40 903 \$	828 567 \$
Encaisse de fin (emprunt à la coopérative)	21 845 \$	38 306 \$	1 261 \$	358 \$	

Objectifs



Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo pour l'exercice financier 2015-2016

Notes : Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Recherche de capitaux	Recherche d'un partenaire financier.	En cours
	Rencontre d'information pour la population.	Sporadique
Négociation	Négociation et finalisation des contrats et conventions d'Éoliennes Belle-Rivière SEC avec le partenaire Algonquin Power.	En cours
Planification financière et fiscale	Planification des mouvements de trésorerie pour toute la durée de développement du projet ainsi que des impacts fiscaux et stratégiques à employer pour maximiser la valeur du projet pour Val-Éo et ses membres	En cours
Implication dans la gestion d'EBR	À titre de partenaire principal d'Éoliennes Belle-Rivière, Val-Éo doit maintenir une participation active dans les décisions et orientations tout en participant au financement.	En cours
Construction du projet	Superviser la construction du projet	Vers la mi-mai ou début juin.



États financiers

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 4





Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES
 Au 31 octobre 2014

ADRESSE DE LA COOPÉRATIVE :
 270 rue du Parc C.P. 2023
 Saint-Bruno QC G0W 2L0
 Téléphone : 418 343-2201

Val-Éo, coop de solidarité

États financiers non consolidés
 Au 31 octobre 2014
 Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 ET DE LA DIRECTION**

	Note	A	B	C
Président : Monsieur Rémy Boullanne 1567 Rang 6 O Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 668-8167		X		X
Vice-présidente, secrétaire : Madame Claire Boily 1422 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A5 Téléphone : 418 349-8416		X		
Directeur général : Monsieur Jean Lavoie 1665 Rang 5 Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8508			X	
Directeur développement des affaires : Monsieur Patrick Côté 270 rue du Parc Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3756			X	
Administrateurs : Monsieur Yvan Morin 1151 Rang 3 Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3607		X		
Monsieur Richard Lapointe 765 2e Rang O Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1M3 Téléphone : 418 349-2527		X		
Monsieur Jean-François Fortin 1102 Rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-2182		X		

Avec nous, là où ça compte.

Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2014

MALLETTE

REBOUTE ET ASSIL

505 rue Shore-Coeur O
Alma QC G8B 1M4
Téléphone : 418 668-2024
Télécopieur : 418 668-5045
Courriel : info.almes@mallete.ca

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Administrateurs :	Note	A	B	C
Monsieur Nicolas Côté 1231 rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8169	X			
Monsieur Serge Tremblay 1085 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A4 Téléphone : 418 349-2840	X			X
Monsieur Bernard Tremblay 34 chemin de la Cédrière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-4343	X			X
Monsieur Jean Lamoureux 610 boulevard Potvin Alma QC G8B 2P9 Téléphone : 418 668-5977	X			

NOTE :
A) Membres du conseil d'administration
B) Membres de la direction
C) Administrateur sortant de charge

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Val-Éo, coop de solidarité,

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de VAL-ÉO, COOP DE SOLIDARITÉ, qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2014, et les états non consolidés des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Coopérative portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction a présenté au bilan dans le passif à long terme un emprunt venant à échéance au cours du prochain exercice pour lequel la Coopérative n'a pas encore conclu d'entente avec son créancier lui permettant de le refinancer sur une base long terme. La direction n'a pas reclassé cet emprunt dans le passif à court terme, car elle est d'avis qu'il sera refinancé avant la fin de cet exercice, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. En conséquence, le passif à court terme est sous-évalué de 47 462 \$ et le passif à long terme est surevalué du même montant.

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2014 2013

Opinion

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Val-Éo, coop de solidarité au 31 octobre 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Mallette s.e.n.c.r.l.¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 19 mars 2015

	2014	2013
PRODUITS		
Honoraires de gestion - 9231-5498 Québec inc.	94 114 \$	- \$
Honoraires de gestion - Ecoliennes Belle-rivière, société en commandite	-	26 160
Honoraires de gestion - Société en commandite Val-Éo	113 297	90 460
Honoraires de consultation	-	3 515
Intérêts	56 024	15 164
Autres	339	-
	263 774	135 299

CHARGES D'EXPLOITATION

Salaires et charges sociales	49 296	43 144
Assurances	5 465	4 482
Communications	7 159	3 785
Droits d'utilisation des terres agricoles	1 000	1 642
Formation	375	210
Fournitures de bureau et papeterie	4 064	2 980
Frais d'étude du financement	10 000	-
Frais de voyage et de représentation	4 427	1 466
Honoraires - direction développement des affaires	104 318	31 537
Honoraires - direction générale	8 847	9 515
Intérêts et frais bancaires	1 718	5 175
Intérêts sur la dette à long terme	51 636	-
Intérêts sur parts privilégiées catégorie B	15 264	-
Per diem	21 450	11 850
Services professionnels	5 723	9 856
Site internet	-	2 649
Taxes et permis	547	139
Amortissement des immobilisations corporelles	588	-
	291 877	128 430

EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION

(28 103) 6 869

AUTRE ÉLÉMENT

Quote-part des résultats de la filiale à la valeur de consolidation

678 467

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

(27 425) \$ 7 336 \$

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE NÉGATIVE		
Pour l'exercice terminé le 31 octobre		
	2014	2013
SOLDE débit de l'exercice	(41 011) \$	(57 416) \$
Excédent de l'exercice précédent	7 336	16 405
Déficit de l'exercice courant	(33 675)	(41 011)
SOLDE , fin de l'exercice	(61 100) \$	(41 011) \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ		
Au 31 octobre		
	2014	2013
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	80 128 \$	- \$
Créances (note 3)	23 230	117 300
Frais payés d'avance	2 097	1 987
Autres placements échéant au cours du prochain exercice (note 5)	591 000	-
	696 455	119 287
DÉPÔT SUR L'ACHAT D'UN TERRAIN	-	15 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	65 385	-
AUTRES PLACEMENTS (note 5)	152 241	146 926
PARTICIPATION DANS LA FILIALE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION	2 152	1 474
PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION	1	1
	916 234 \$	282 688 \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ (suite)
Au 31 octobre

2014 2013

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	- \$	18 591 \$
Emprunt bancaire	-	64 000
Dettes d'exploitation (note 7)	62 245	48 676
Billet à payer	-	50 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	627 881	-
	690 126	181 267
	47 462	-
DETTE À LONG TERME (note 8)	737 588	181 267

AVOIR

AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 9)	239 746	135 096
AVOIR NÉGATIF DE LA COOPÉRATIVE		
Excédent de l'exercice	-	7 336
Réserve négative	(61 100)	(41 011)
	(61 100)	(33 675)
	178 646	101 421
	916 234 \$	282 688 \$

Pour le conseil d'administration :

Rony B. Leclerc administrateur
_____, administrateur

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2014 2013

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (déficit) de l'exercice	(27 425) \$	7 336 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie	588	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(678)	(467)
Quote-part des résultats des placements à la valeur de consolidation	(27 515)	6 869
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	94 070	(45 748)
Créances	(110)	(247)
Frais payés d'avance	13 569	(31 212)
Dettes d'exploitation	80 014	(70 338)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des intérêts	(55 778)	(7 149)
Variation des avances	(540 537)	25 852
Dépôt sur achat d'un terrain	-	(15 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 973)	-
	(647 288)	3 703

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	(64 000)	(10 000)
Variation du billet à payer	(50 000)	-
Variation des intérêts courus	50 171	-
Obtention de financement supplémentaire	626 495	-
Remboursement de la dette à long terme	(1 323)	-
Emission de capital social	107 650	75 596
Remboursement de capital social	(3 000)	-
	665 953	65 596

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

DÉCOUVERT BANCAIRE, début de l'exercice	98 719	(1 039)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), fin de l'exercice	(18 591)	(17 552)
	80 128 \$	(18 591) \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, développe des projets dans la production d'énergie éolienne et agit à titre de commandité de la « Société en commandite Val-Éo ». Les présents états financiers ont été préparés à partir des méthodes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. La Coopérative et ses sociétés liées « Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite », « 923-5498 Québec Inc. » et « Société en commandite Val-Éo » sont en phase de développement d'un parc éolien. De nombreuses étapes préalables à la construction du parc éolien ont déjà été réalisées. Les sociétés sont actuellement à compléter les dernières étapes menant à la construction du parc éolien. La poursuite de l'existence des sociétés dépend de leur capacité à compléter ces étapes avec succès. Les présents états financiers n'ont pas subi les retraitements qui seraient nécessaires si la Coopérative n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Coopérative ont été établis conformément aux exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application. Ils s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes :

i) Impôts sur le déficit

Le déficit présenté à l'état des résultats est établi avant impôts sur le déficit. Les impôts sur le déficit sont inscrits à l'état de la réserve.

ii) Capital social

Toutes les parts sont présentées à l'avoir des membres.

Intérêts sur parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées sont comptabilisés à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Impôts sur le déficit

La Coopérative comptabilise à l'état de la réserve les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice précédent, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront résorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profite des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placements

Les participations en parts catégorie A et en parts catégorie B dans la société en commandite sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

La participation en actions catégorie A dans la filiale est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement de la bâtisse est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant au taux de 4 %.

Capital social

Afin de respecter la Loi sur les coopératives, toutes les parts sont présentées dans l'avoir et elles ne sont pas réparties entre le passif et l'avoir en fonction de leur substance économique, tel que l'exigent les normes comptables sur les instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2014	2013
Comptes clients		
Non liés		379 \$
Filiale (9231-5498 Québec inc.)*	14 304	-
Société en commandite sous contrôle commun (Société en commandite Val-Éo)*	8 926	113 788
Taxes à la consommation	-	3 133
	23 230 \$	117 300 \$

* Ces créances sont encaissables aux mêmes conditions que les comptes clients non liés et résultent de la prestation de services.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	36 573 \$	- \$	36 573 \$	- \$
Bâtisse	29 400	588	28 812	-
	65 973 \$	588 \$	65 385 \$	- \$

5. AUTRES PLACEMENTS

	2014	2013
9231-5498 Québec inc.		
Avances, sans intérêts ni modalités de recouvrement	- \$	2 000 \$
Société en commandite Val-Éo		
Avances, portant intérêt au taux de 11 %, recouvrables sur demande ou un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2015	673 189	130 652
Intérêts courus	70 052	14 274
	743 241	144 926
Portion échéant au cours du prochain exercice	591 000	-
	152 241 \$	146 926 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Coopérative dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % et renouvelable annuellement.

L'emprunt bancaire est garanti par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

7. DETTES D'EXPLOITATION

	2014	2013
Comptes fournisseurs	38 257 \$	44 125 \$
Intérêts courus	15 264	-
Vacances courues	4 655	3 153
Sommes à remettre à l'État	1 536	1 398
Retenues à la source et contributions	2 533	-
Taxes à la consommation	62 245 \$	48 676 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
Emprunt d'un montant original 50 495 \$, garanti par une hypothèque mobilière sur le terrain et la bâtisse d'une valeur nette comptable de 66 366 \$, remboursable par versements mensuels de 310 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,14 %, renouvelable en février 2015, échéant en février 2034	49 172 \$	- \$
Sommes dues à des membres, portant intérêt au taux de 8 % et de 13 % à compter du 1er août 2014, remboursées en décembre 2014 (note 13)	576 000	-
Intérêts courus	50 171	-
Portion échéant au cours du prochain exercice	675 343	-
	627 881	-
	47 462 \$	- \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants, en supposant que l'emprunt à être refinancé le soit aux mêmes conditions quant aux remboursements des capitaux :

2015 -	577 710 \$
2016 -	1 782 \$
2017 -	1 657 \$
2018 -	1 835 \$
2019 -	2 017 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

9. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts ordinaires catégorie A, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la Loi. Chaque membre utilisateur, auxiliaire et de soutien doit détenir au moins 25 parts de qualification catégorie A. Les parts sociales de qualification catégorie A sont payables lors de l'émission

Nombre illimité de parts privilégiées catégorie B, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêt au taux annuel et cumulatif de 10 % sauf pour les 750 premières parts privilégiées d'un membre utilisateur, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la Loi. Chaque membre utilisateur et de soutien doit détenir au moins 750 parts de qualification catégorie B. Chaque membre auxiliaire doit détenir au moins 250 parts de qualification catégorie B. Les parts sociales de qualification privilégiées catégorie B sont payables lors de l'émission

	2014	2013
Souscrites et payées		
2 200 parts ordinaires catégorie A (2013 - 1 700)	22 000 \$	17 000 \$
217 746 parts privilégiées catégorie B (2013 - 118 096)	217 746	118 096
	239 746 \$	135 096 \$

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	2014	2013
Solde, début de l'exercice	135 096 \$	59 500 \$
Augmentation contre espèces :		
- parts ordinaires catégorie A	6 000	2 000
- parts privilégiées catégorie B	101 650	73 696
Remboursement et rachat :		
- parts ordinaires catégorie A	(750)	-
- parts privilégiées catégorie B	(2 250)	-
Transfert :		
- parts ordinaires catégorie A	(250)	(3 750)
- parts privilégiées catégorie B	250	3 750
Solde, fin de l'exercice	239 746 \$	135 096 \$

Au 31 octobre 2014, un montant de 15 264 \$ représente les intérêts en arriérés sur les parts privilégiées catégorie B et ils sont inclus dans les intérêts courus dans les dettes d'exploitation.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

10. OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec des sociétés en commandite sous contrôle commun et une filiale sont les suivantes :

	2014	2013
Val-Éo, société en commandite		
Produits		
Honoraires de gestion	113 297 \$	90 460 \$
Autres éléments		
Intérêts	55 780 \$	14 274 \$
9231-5498 Québec inc.		
Produits		
Honoraires de gestion	94 114 \$	- \$
Autres éléments		
Intérêts	142 \$	- \$

ÉoIlemmes Belle-Rivière, société en commandite

Produits		
Honoraires de gestion	- \$	26 160 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Coopérative est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque lié au taux d'intérêt et le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Coopérative aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Coopérative si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des placements dans des instruments d'emprunts.

La Coopérative est exposée à un risque de crédit en lien avec des avances d'une société en commandite sous contrôle commun qui est engagée dans un projet de construction d'un parc éolien.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements, de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme.

La Coopérative utilise un emprunt bancaire à taux variable et assume des emprunts à long terme comportant des taux d'intérêt fixes. Conséquemment, pour le taux d'intérêt variable, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Pour les dettes à taux d'intérêt fixes, les risques auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Coopérative est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation, son emprunt bancaire et sa dette à long terme.

12. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de l'ordre de 70 475 \$ au fédéral et de 70 477 \$ au provincial. La Coopérative pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
2027	1 522 \$	1 522 \$
2031	6 109 \$	6 110 \$
2032	35 480 \$	35 480 \$
2034	27 364 \$	27 365 \$

Aucun actif d'impôts futurs n'est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus.

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En décembre 2014, la Coopérative a encaissé un montant de 591 000 \$ sur les avances à la Société en commandite Val-Éo.

De plus, la Coopérative a remboursé les sommes dues à des membres ainsi que les intérêts courus sur ces sommes dues pour un montant total de 633 552 \$.



États financiers

Société en commandite Val-Éo

Annexe 5





Société en commandite Val-Éo

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2014

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au commandité de
Société en commandite Val-Éo,

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**, qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2014, et les états non consolidés des résultats, du capital négatif et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Val-Éo au 31 octobre 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Mallette S.E.N.C.R.L.¹
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 19 mars 2015

Avec nous, là où ça compte.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116878

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Intérêts	89 071 \$	27 666 \$
Indemnité d'assurance	-	12 586
Honoraires de gestion - Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite	13 335	-
	102 406	40 231
CHARGES D'EXPLOITATION		
Honoraires de gestion	113 287	90 460
Intérêts et frais bancaires	174	665
Intérêts sur la dette à long terme	105 075	40 713
Services professionnels	56 263	52 603
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	19 296
Amortissement des immobilisations corporelles	1 786	2 277
Charge d'actualisation	3 255	2 932
	279 850	208 946
PERTE NETTE	(177 444) \$	(168 715) \$

MALLETE

1

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DU CAPITAL NÉGATIF
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2014	2013
SOLDE, début de l'exercice	(779 848) \$	(611 133) \$
Perte nette	(177 444)	(168 715)
SOLDE, fin de l'exercice	(957 292) \$	(779 848) \$

2

MALLETE

Société en commandite Val-Éo

BILAN NON CONSOLIDÉ	2014	2013
Au 31 octobre		

ACTIF

ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	69 493 \$	285 \$
Créances (note 3)	3 953	10 698
	<u>73 446</u>	<u>10 983</u>
PLACEMENTS (note 4)	1 114 348	292 764
PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (note 5)	1	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	6 742	8 528
	<u>1 194 537 \$</u>	<u>312 276 \$</u>

MALLETTTE

3

Société en commandite Val-Éo

BILAN NON CONSOLIDÉ (suite)	2014	2013
Au 31 octobre		

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Dettes d'exploitation (note 7)	19 413 \$	122 127 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	551 000	-
	<u>610 413</u>	<u>122 127</u>
DETTE À LONG TERME (note 8)	947 217	438 548
	<u>1 557 630</u>	<u>560 675</u>
AVOIR NÉGATIF DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE		
Parts des associés (note 9)	594 199	531 449
Capital négatif	(957 292)	(779 848)
	<u>(363 093)</u>	<u>(248 399)</u>
	<u>1 194 537 \$</u>	<u>312 276 \$</u>

Approuvé :

Kerry B. Aubert, associé

MALLETTTE

4

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2014 2013

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Perte nette	(177 444) \$	(168 715) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 786	2 277
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	19 286
Variation de la juste valeur des instruments financiers	3 255	2 932
	(172 403)	(144 210)
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	6 745	(6 244)
Dettes d'exploitation	(102 714)	22 855

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des intérêts courus	(89 071)	(27 666)
Variation des avances à une société en commandite	(732 514)	(106 737)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	2
	(821 585)	(134 401)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation des intérêts courus	105 094	39 943
Obtention de financement supplémentaire	991 321	212 727
Remboursement de la dette à long terme	-	(65 000)
Emission de parts	62 750	62 750
	1 159 165	260 420

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	69 208	(1 580)
	285	1 865
ENCAISSE, fin de l'exercice	69 493 \$	285 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2014

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo est constituée en vertu du Code civil du Québec. Elle est gérée par son commandité, Val-Éo, coop de solidarité et effectue le développement d'un projet de parc éolien. Les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de la Société ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

Les présents états financiers ont été préparés à partir des méthodes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. La Société et ses sociétés liées « Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite », « 9231-5496 Québec inc. » et « Val-Éo, coop de solidarité » sont en phase de développement d'un parc éolien. De nombreuses étapes préalables à la construction du parc éolien ont déjà été réalisées. Les sociétés sont actuellement à compléter les dernières étapes menant à la construction du parc éolien. La poursuite de l'existence des sociétés dépend de leur capacité à compléter ces étapes avec succès. Les présents états financiers n'ont pas subi les retraitements qui seraient nécessaires si la Société n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placements

La participation dans une société en commandite est comptabilisée à la valeur de consolidation.

L'autre placement est comptabilisé au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique 30 %
Mats de mesure de vent 20 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2014	2013
Taxes à la consommation	3 953 \$	10 698 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

4. PLACEMENT AU COÛT

	2014	2013
--	------	------

Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite

Avance, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, dont 994 476 \$ ont été encaissés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au recouvrement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la séance de clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, encaissable en un seul versement à la fin de la période du moratoire

	994 506 \$	261 993 \$
--	------------	------------

Intérêts courus

	119 842	30 771
--	---------	--------

	1 114 348 \$	292 764 \$
--	--------------	------------

5. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	2014	2013
--	------	------

Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite

29 997 parts, représentant 74,99 % des parts émises (valeur aux livres : - \$)

	1 \$	1 \$
--	------	------

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	3 051 \$	2 484 \$	567 \$	809 \$
Mâts de mesure de vent	32 719	26 544	6 175	7 719
	35 770 \$	29 028 \$	6 742 \$	8 528 \$

7. DETTES D'EXPLOITATION

	2014	2013
Comptes fournisseurs		
Non liés	10 487 \$	56 209 \$
Commandité (Val-Éo, coop de solidarité)*	8 926	65 918
	19 413 \$	122 127 \$

* Ces dettes d'exploitation sont payables aux mêmes conditions que les comptes fournisseurs non liés et résultent de la prestation de services.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

8. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, remboursable un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2015	40 785 \$	40 785 \$
Écart entre la juste valeur et la valeur nominale de la dette	(7 944)	(11 198)
Emprunt, d'un montant total de 154 643 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable à la mise en service prévue pour le 1er décembre 2015	154 643	150 000
Intérêts courus	35 217	16 452
Sommes dues au commandité, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable sur demande ou un an après la date de mise en service prévue le 1er décembre 2015	673 189	130 652
Intérêts courus	70 052	14 274
Sommes dues à Algonquin Power Trust, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$ dont 331 472 \$ ont été déboursés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au remboursement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la séance de clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, remboursable en un seul versement à la fin de la période du moratoire ou convertible en parts catégorie A	331 472	87 331
Intérêts courus	39 483	10 252
Emprunt, d'un montant original de 200 000 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable en priorité sur toutes les autres dettes et toutes les parts de capital de la Société dans un délai de 180 jours après la date de mise en service prévue le 1er décembre 2015 ou convertible en parts de capital	200 000	-
Intérêts courus	1 320	-
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 538 217	438 548
	591 000	-
	947 217 \$	438 548 \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant le prochain exercice est de 591 000 \$.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

9. PARTS DES ASSOCIÉS

Chaque part catégorie A donne droit à son détenteur à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de la société en commandite.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention de la société, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre mois (94) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires pour les fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit, après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts, au remboursement de leur apport et à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues.

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

11

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

9. PARTS DES ASSOCIÉS (suite)

Les détenteurs de parts catégorie G n'auront pas de droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie G seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de douze (12) mois de la date de mise en service du parc éolien qui sera exploité par Éolennes Belle-Rivière S.E.C., suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec AO 2009-02, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie G ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie G sera égal au moins élevé du capital versé initialement sur celle-ci et de la juste valeur marchande, plus une part des bénéfices de la Société en commandite correspondant à un rendement annuel maximum de 11 %, capitalisé. Aucune distribution ne pourra être effectuée sur les parts de la Société en commandite, de quelque catégorie que ce soit, tant que toutes les parts catégorie G n'auront pas été rachetées. La juste valeur marchande sera celle déterminée par les auditeurs indépendants de la Société en commandite.

La convention de la Société en commandite autorise l'émission d'autres catégories de parts possédant les caractéristiques qui y sont définies.

	2014	2013
Émissions et payées		
Parts catégorie A	405 949 \$	405 949 \$
Parts catégorie G	188 250	125 500
	594 199 \$	531 449 \$
Nombre		
Parts catégorie A	405 949	405 949
Parts catégorie B	487 445	487 445
Parts catégorie C	13 991	13 991
Parts catégorie G	188 250	125 500
	1 105 635	1 042 885

Au cours de l'exercice, la Société a émis 62 750 parts catégorie G contre 62 750 \$ en espèces.

12

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec le commandité et une société en commandite sous contrôle commun sont les suivantes :

	2014	2013
Val-Éo, coop de solidarité		
Charges d'exploitation	113 297 \$	90 460 \$
Honoraires de gestion	55 780 \$	14 274 \$
Intérêts sur la dette à long terme		
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
Chiffre d'affaires	89 071 \$	27 666 \$
Intérêts	13 335 \$	- \$
Honoraires de gestion		

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit et le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Société si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des placements dans des instruments d'emprunts.

La Société est exposée à un risque de crédit en lien avec des avances d'une société en commandite sous contrôle commun qui est engagée dans un projet de construction d'un parc éolien.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation et sa dette à long terme.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2014

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 14 décembre 2011, la Société a conclu des ententes concernant l'émission de parts avec des commanditaires pour l'émission de 313 750 parts catégorie G pour un montant de 313 750 \$, encaissable par versements annuels égaux d'une durée de 5 ans. Conséquemment, en novembre 2014, la Société a émis 62 750 parts catégorie G et a encaissé 62 750 \$.

En décembre 2014, la Société en commandite a émis 622 581 parts catégorie G en contrepartie de 622 581 \$ en espèces.

Par ailleurs, elle a également remboursé un montant de 591 000 \$ à l'encontre des sommes dues au commandité Val-Éo, coop de solidarité.

Finalement, en décembre 2014, la Société a conclu des promesses avec des commanditaires pour l'émission de 425 000 parts catégorie G pour un montant de 425 000 \$, qui pourront être exercées au moment jugé opportun par la société en commandite.